



COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

LE 29.08.2025
Télématique

Par voie télématique : M. Romain FERET, Président
Mmes COURTET, LORET, ONFROY et SALEM
MM. BENZAOUZ, BUCHON, CAKMAK, CALARNOU, CAUCHOIS, CERDAN, DEROIN, DESHEULLES,
GOURDEL, HAMON, JULIEN, LEROUX, LEVASSEUR, MENDES, RASTELL, ROUTIER, SANSON et
VOISIN

1 - PROJET FUSION

Le projet de fusion ci-dessous est validé.

GROUPEMENTS JEUNES

| | |
|-----------------------------------|--|
| FOOT FEMININ QUEVILLY (76) | U14 à U15 Filles 531562 QUEVILLY ROUEN METROPOLE 514389 GRAND QUEVILLY FC |
|-----------------------------------|--|

2 - JURIDIQUE

Tableau des incapacités

Suite à des courriers reçus des services compétents de l'Etat et en application du principe de précaution, les licences des cas signalés sont suspendues, en application des dispositions de l'article 85 des Règlements Généraux.

La décision ci-dessus peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Judiciaire de Caen. La recevabilité de ce recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la publication du présent Procès-Verbal sur le site internet de la L.F.N. (www.normandie.fff.fr), dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

Le Président,

Romain FERET

Le Secrétaire Général,

Roger DESHEULLES